

### De quoi parle-t-on ?

#### Qu'est-ce qu'une relocalisation ?

Une relocalisation est au sens strict le **retour dans le pays d'origine d'unités productives antérieurement délocalisées** dans des pays à plus bas salaires. Au sens large elle désigne le ralentissement du processus de délocalisation notamment par le maintien de secteurs sensibles à la compétitivité-coût. Elle s'explique d'abord par une hausse des coûts salariaux dans les pays à bas salaires et des coûts de transport, ainsi que par des possibilités nouvelles de robotisation dans les pays développés. Il arrive aussi que la délocalisation s'accompagne d'une baisse de la qualité des biens et services réimportés par l'entreprise, ce qui la pousse à revenir sur son choix. Enfin, la demande accrue des consommateurs pour des produits fabriqués sur le territoire national peut expliquer une partie de ce mouvement de relocalisation de certaines industries.

#### Quelle ampleur ?

Si certains cas sont amplement médiatisés, comme Geneviève Lethu en 2009 et Rossignol en 2010, et qu'a lieu depuis 2016 le salon du « Made in France », **le mouvement reste marginal en France**. D'abord, son amplitude est faible, avec seulement 107 relocalisations d'activités entre 2005 et 2013 selon le rapport *Relocalisations d'activités industrielles en France* (2013) du Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (PIPAME). Ensuite, son effet sur les emplois locaux reste mitigé car ceux-ci sont souvent automatisés, pour reprendre une formule du spécialiste en la matière E. M. Mouhoud : « Pour 10 emplois délocalisés, on en relocalise un ».

### Que nous disent les relocalisations de la mondialisation ?

#### Mondialisation et fragmentation des chaînes de valeur

Les délocalisations sont l'effet d'un processus de mondialisation commerciale qui se constate à deux niveaux : 1) Explosion de 1950 à 2010 du commerce international, avec une multiplication par 32 du volume exporté mondial contre une production multipliée par 8 2) Remise en question de la spécialisation industrielle des pays développés, fondée sur une faible exposition à la concurrence et une avance technologique. Cependant, il serait incorrect de dire que certains secteurs ou certaines entreprises vont simplement d'un pays à l'autre. En effet, la mondialisation commerciale permet ce qu'on appelle la « fragmentation de la chaîne de valeur », c'est-à-dire la répartition dans différents pays des opérations production et services nécessaires à la fabrication d'un produit. Ainsi, **ce sont les activités, non seulement industrielles mais aussi de services, à moindre valeur ajoutée qui se trouvent réparties dans des pays à bas salaires** alors que celles à haute valeur ajoutée restent dans les pays développés.

#### Relocalisations et « démondialisation réelle »

Le phénomène de relocalisation, bien que de faible ampleur, est à prendre au sérieux car il met en lumière les contradictions de la mondialisation : la spécialisation des pays émergents due à leur compétitivité-coût provoque une hausse des niveau de vie qui peut la remettre en question. Ce fait couplé à la baisse générale des flux commerciaux mondiaux depuis 2010, notamment entre la Chine et ses principaux partenaires, fait parler certains de « démondialisation réelle ». Le terme « réel » est ici très important, car un tel jugement ne peut s'appliquer pour le moment à la mondialisation

financière. On ne peut s'attendre pour autant au regroupement sur des bases nationales des chaînes de valeur et de nombreux faits tels que le développement des accords commerciaux bilatéraux laissent supposer que celle-ci peut se faire selon des logiques régionales. De plus, le développement des infrastructures de communication et la montée du niveau de qualification dans les pays en développement indiquent que ce processus ne s'observera pas pour les services, et que ceux-ci seront de plus en plus délocalisés.

## Les relocalisations dans l'actualité

### En vidéo :

La chaîne Xerfi Canal, avec une interview de E.M. Mouhoud sur les réindustrialisations et les relocalisations. Vidéo disponible [ici](#).

### Dans la presse :

Le mensuel *Alternatives Economiques* propose régulièrement des analyses sur le sujet des relocalisations. Morceaux choisis :

- « Relocalisation, la panacée anti-crise ? », par Philippe Frémeaux, janvier 2012, à lire [ici](#).
- « La tentation des relocalisations », par E.M. Mouhoud, avril 2014, à lire [là](#).

## Pour aller plus loin

### Lectures :

- « Mondialisation et démondialisation », *Alternatives Economiques*, Hors-série n°101, avril 2014.
- E. Mouhoub Mouhoud, *Mondialisation et délocalisation des entreprises*, Editions La Découverte, 2015
- PIPAME, *Relocalisations d'activités industrielles en France*, 2013

### Sites web :

- [OFCE le Blog](#), qui analyse l'actualité économique française et internationale
- [Le Blog du CEPII](#), qui présente l'actualité économique internationale déchiffrée par les économistes du CEPII

## La conférence :



**El Mouhoub Mouhoud**, professeur d'économie à l'Université de Paris Dauphine, spécialiste des questions d'immigration, de délocalisation et de mondialisation. Il est un des premiers économistes à mettre en évidence et à analyser le phénomène des relocalisations industrielles.

### Sylvain Orébi

P-DG de KusmiTea, entreprise qui a relocalisé une partie de sa production en France dans la région du Havre.

